



MAIRIE DE OSSE
25360

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 28 Mars 2014 à 19 h 00

sous la présidence de M. Charles PIQUARD, Le Maire

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

Membres votants : 11

Membres présents : Mmes Maryna DORNIER – Laurence FONTAINE – Marie TRAENDLIN - MM. Pascal FAIVRE – Franck MORGANTI – Franse OSTHENE – Jean-Louis PAUTHIER - Charles PIQUARD – Claude POULOT – Augustin RAMIREZ-MONTES – David ROETHLISBERGER

Secrétaire de séance : M. Claude POULOT

Date de convocation : 24 mars 2014

Date d’affichage : 31 mars 2014

ORDRE DU JOUR

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d’adjoints et élection des adjoints
3. Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des points inscrits à l’ordre du jour.

Monsieur PIQUARD, le Maire, déclare la séance ouverte à 19 heures et zéro minute.

Monsieur PIQUARD, le Maire proclame les résultats des élections municipales et remercie les électrices et les électeurs qui lui ont accordés leur confiance. Il a ensuite reconnu et loué le travail réalisé par les anciens conseillers. Il félicite les nouveaux élus pour leur élection au premier tour, avec des scores de l’ordre de 80% des bulletins exprimés. Il souhaite que la nouvelle équipe travaille dans la même direction pour le bien de la commune.

POINT N° 1 : Election du Maire

OBJET 2014-15 : Délibération du conseil municipal en vue de l’élection du maire

Le vingt-huit mars 2014 à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M.Charles PIQUARD, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **11**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **1**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **10**

Majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

– M. Charles PIQUARD : 10 (dix) voix

- M. Charles PIQUARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Par 10 voix pour et un blanc, Monsieur Charles PIQUARD est élu Maire.

OBJET 2014-16 : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Puis Monsieur Charles PIQUARD, le Maire fait procéder à l'élection des adjoints.

Objet 2014-17 : élection des adjoints pour les communes de moins de 1000 habitants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : **11**

- bulletins blancs ou nuls : **1**

-suffrages exprimés : **10**

- majorité absolue : **6**

a obtenu :

- M. Claude POULOT : **10 (dix) voix**

M. Claude POULOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

- nombre de bulletins : **11**

- bulletins blancs ou nuls : **1**

-suffrages exprimés : **10**

- majorité absolue : **6**

a obtenu :

- M. Pascal FAIVRE : **10 (dix) voix**

M. Pascal FAIVRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Second adjoint au maire.

Election du 3^{ème} adjoint :

- nombre de bulletins : **11**

- bulletins blancs ou nuls : **1**

-suffrages exprimés : **10**

- majorité absolue : **6**

a obtenu :

- Mme Maryna DORNIER : **10 (dix) voix**

Mme Maryna DORNIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième adjointe au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Election des Conseillers communautaires :

Selon l'article L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de moins de 1000 habitants, le maire est obligatoirement désigné conseiller communautaire, sauf s'il démissionne a posteriori de ce dernier mandat. Son suppléant est le 1^{er} adjoint.

Monsieur Charles PIQUARD est désigné conseiller communautaire.

Monsieur Claude POULOT est désigné comme son suppléant.

POINT N° 3 – Informations et questions diverses

✓ Les conseillers reçoivent la liste des différentes commissions de la commune.

Monsieur Charles PIQUARD, le Maire, explique brièvement le rôle de chaque commission.

La mise en place des dites commissions aura lieu lors du prochain conseil.

✓ Date de la prochaine réunion du conseil municipal : **vendredi 11 avril à 20 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 28 mars 2014 à 20 heures.

**Le secrétaire,
Claude POULOT**

**Le Maire,
Charles PIQUARD**

**Feuillet de clôture
Commune de Osse
Séance du 28 mars 2014**

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

Délibération n° 2014-15 : élection du Maire

Délibération n° 2014-16 : création des postes d'adjoints

Délibération n° 2014-17 : élection des adjoints pour les communes de moins de 1000 hab.

Signatures :

Claude POULOT	Pascal FAIVRE	Maryna DORNIER
Jean-Louis PAUTHIER	Augustin RAMIREZ-MONTES	David ROETHLISBERGER
Marie TRAENDLIN	Franck MORGANTI	Laurence FONTAINE
Franse OSTHENE		